

LA BESSEDE : UNE FORÊT EN MUTATION DEPUIS LE MOYEN AGE

Patrice Bourgeix

C'est un enfant de la Bessède qui vous parle. Si j'ai coutume de dire que je suis de Cadouin, je suis en réalité davantage encore un enfant de la Bessède, ayant grandi à St Blanchot, vigie du plateau dominant le village de Cadouin et le vallon du Bélingou, cernée de pins, de chênes et de châtaigniers. C'est donc avec une certaine émotion que je vous présente mon sujet : La Bessède, une forêt en mutation depuis le Moyen Age.

Après avoir présenté cette forêt historique du Périgord, nous analyserons d'abord les conflits d'usage depuis le XIVème s. puis nous étudierons les transformations socio-économiques de la Bessède au cours du XIXème et du début du XXème s. Enfin, je vous réserve une petite surprise avant de conclure...

I. Une forêt historique du Périgord

La grotte de Cussac, le dolmen de Bonarme, l'abbaye de Cadouin, le château de la Bourlie, le castrum de Belvès... autant de témoins qui attestent que depuis la préhistoire, la Bessède est habitée et exploitée par l'homme. Si la forêt de la Bessède, connue depuis le Moyen Age, est une forêt historique du Périgord, son histoire reste cependant à écrire. En effet, de nombreux travaux d'historiens ont permis d'étudier l'abbaye de Cadouin, la cité de Belvès ou la bastide de Beaumont du Périgord mais la Bessède en tant qu'objet d'étude historique reste encore orpheline.

Il faut d'ailleurs rendre hommage aux géographes car ce sont trois articles de géographes qui constituent le coeur de cette présentation :

- Pierre Buffault, *Les domaines boisés de l'archevêque de Bordeaux et spécialement la forêt de la Bessède*, Revue historique de Bordeaux, 1929
- Pierre Deffontaines, *Le "Pays au bois" de Belvès*, Annales de géographie, 1930
- Paul Fénelon, *La Bessède*, Revue de géographie commerciale de Bordeaux, 1930

J'ignore pour quelles raisons ces trois géographes se sont intéressés à la Bessède entre 1929 et 1930 mais leurs articles sont de précieux outils pour en découvrir tout l'intérêt historique, géographique mais également socio-économique.

Géographiquement, la Bessède est située entre la vallée de la Dordogne au nord et la vallée de la Couze au sud, dominée par le plateau séparant Cadouin à l'ouest et Belvès à l'est. Cependant au XIXème s., on distinguait trois cantons ou trois Bessèdes :

- la Bessède-Cabans au NO,
- la Bessède-Cadouin à l'O,
- la Bessède-Belvès ou Vielvic à l'E.

C'est sans doute les bouleaux qui lui ont donné son nom car *bessade* désigne en occitan un bois de bouleaux, dérivé du latin *betula*.

Vers 1930, cette forêt est jugée sévèrement par les géographes : "Ce massif, entrecoupé de landes et de cultures, est une pauvre forêt en vérité..."¹ selon Pierre Buffault alors que pour Paul Fénelon "C'est un fragment du Périgord particulièrement hostile à l'homme."² Il ne manque que les moustiques et le paludisme pour évoquer la Double d'Eugène Le Roy dans *L'ennemi de la mort* !

Nous verrons qu'à cette époque la Bessède est davantage une lande qu'une forêt et que son exploitation est très peu valorisée après une profonde mutation au XIXème siècle.

La Bessède, au même titre que la Double ou le Landais, est une forêt historique du Périgord que l'on retrouve sur les cartes les plus anciennes : celle de Cassini au milieu du XVIIIème s. ou de Belleyme en 1785 où son nom est clairement précisé.

¹ Pierre Buffault, *Les domaines boisés de l'archevêque de Bordeaux et spécialement la forêt de la Bessède*, 1929

² Paul Fénelon, *La Bessède*, Revue de géographie commerciale de Bordeaux, 1930



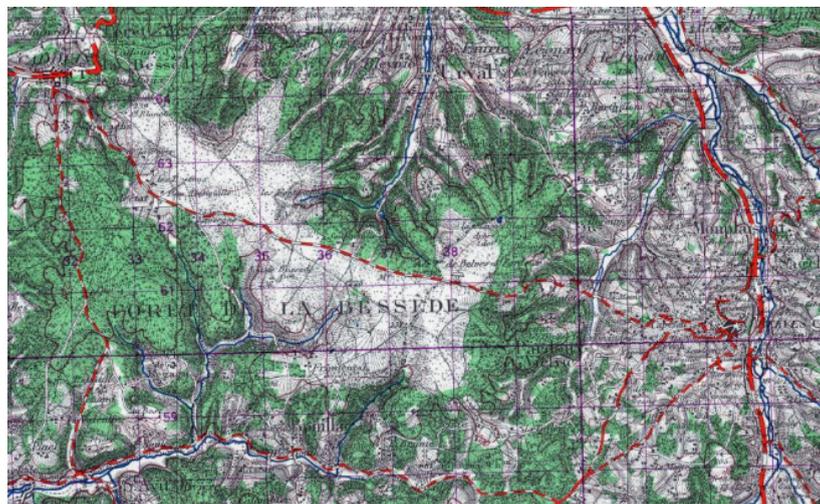
Carte de Cassini (milieu du XVIIIème s.)



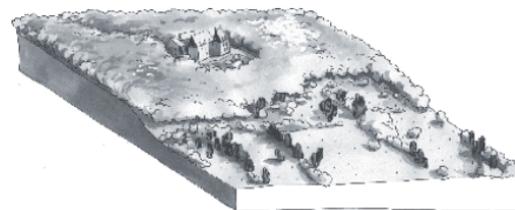
Carte de Belleyme (1785)

C'est une forêt également présente sur les cartes d'Etat-major du XIXème et sur les cartes IGN plus récentes. Il est à noter que sur celle de 1950, le plateau est dépourvu de boisement à la différence de ses flancs, attestant l'état de landes de ce plateau inculte au milieu du XXème s.

La Bessède est également identifiée par le Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'Environnement de la Dordogne (CAUE) comme un des dix pays caractérisant le département de la Dordogne.



Carte d'Etat-major (1950), le plateau constitué de landes est bien visible



10. La Bessède

La Bessède forme un vaste massif forestier compact composé pour l'essentiel de châtaigniers (taillis importants) et de résineux (pin maritime). Elle s'étend sur un vaste plateau, au relief peu vigoureux, couvert de dépôts détritiques siliceux (gravier, sables, argiles). De nombreuses rivières y prennent leurs sources et sillonnent le pays. Du fait de la nature difficile de ces terrains acides, plus voués à la forêt, l'agriculture y est peu développée et se concentre dans les vallées calcaires.

La Bessède, une des dix régions naturelles de la Dordogne selon le CAUE

II. Des conflits d'usage en Bessède depuis le Moyen Age

Historiquement la Bessède apparaît comme un fief de l'archevêque de Bordeaux au début du XIV^{ème} siècle. Bertrand de Goth devient notamment seigneur des châtelainies de Bigaroque, Couze, Belvès dans la vallée de la Dordogne et l'est resté jusqu'à la Révolution.

Une première transaction est signée le 13 mars 1327 entre l'archevêque de Bordeaux et les consuls de Belvès pour fixer leurs droits et devoirs réciproques. Les limites du XIV^è s. correspondent à celles du XVIII^è s. : "croix de la Salvetat près de Cadouin", "Peyralongua au nord du hameau de la Tuilerie" à St Pardoux et Vielvic.

Ces possessions sont bien identifiées grâce au cartulaire rédigé en 1471 par Philiparie, fondé de procuration de l'archevêque de Bordeaux, Artus de Montauban³.

Ce document précise les limites séparant la châtelainie de Bigaroque de celle de Belvès en plein milieu de la Bessède : "La juridiction de Belvès s'avance par la paroisse d'Urval jusqu'à la paroisse du Coux et par la paroisse de Palayrac va rejoindre la paroisse de Cabans ; un chemin fait là la séparation entre les deux châtelainies et entre les paroisses en dépendant : « jusqu'au chemin ancien qui va de Cabans vers la Salvetat de Cadouin jusqu'au chemin qui va du port de Sors vers Villefranche-du Périgord ; la juridiction de Bigaroque confronte avec le bois commun de Belvès (*La Bessède*), formant division entre les juridictions de Belvès et de Bigaroque, et entre le bois lui-même des habitants de Boives et le bois des habitants du Buisson, relevant tous ces bois et forêts du seigneur archevêque de Bordeaux.⁴"

Une nouvelle transaction est conclue le 8 août 1471 entre Philiparie, fondé de procuration de l'archevêque de Bordeaux, Artus de Montauban, agissant comme seigneur de Bigaroque et le seigneur Pierre de Ganh (Pierre de Gaing), le célèbre abbé de Cadouin, restaurateur de la communauté monastique à l'issue de la guerre de Cent Ans. Cet accord prévoit la répartition des droits de justice suivants :

- la juridiction haute, basse et moyenne dans le territoire de Cadouin, dépendant tant de la paroisse de Cabans que de la paroisse de la Salvetat, à partir du haut des collines par où les eaux descendent vers Cadouin, appartiendra à l'abbé et aux religieux de Cadouin

- cette juridiction, le seigneur abbé et les religieux de Cadouin doivent reconnaître la tenir, à titre de fief, du seigneur archevêque de Bordeaux, en qualité de seigneur temporel de Bigaroque⁵.

Il semble donc qu'en échange de la reconnaissance de sa suzeraineté sur ce fief, l'archevêque laisse l'ensemble des droits de justice aux abbés de Cadouin sur cette partie des paroisses de Cabans et de la Salvetat.

De même à Belvès, la transaction le 18 février 1470 (ADG G 178) entre les consuls de Belvès et Arthur de Montauban l'archevêque de Bordeaux qui concerne les fortifications de Belvès et les droits sur la forêt de la Bessède. Il renseigne notamment sur un fait intéressant : la présence de gibier et le partage des prélèvements des chasseurs en Bessède. L'accord de 1470 prévoit des amendes de 50 sols ou 12 deniers pour les animaux causant des dégâts et de 60 sols pour les délinquants à partager avec l'archevêque :

"Le seigneur aura droit comme suit sur chaque animal sauvage pris en chasse :

- si l'archevêque est présent dans l'une de ses châtelainies de Belvès, Couze, Milhac, Bigaroque ou St Cyprien, le quartier postérieur droit des cerfs, biches ou chèvres, le quarteron droit antérieur des sangliers
- si l'archevêque est absent à son procureur ou receveur les habitants remettront la longe dans la partie postérieure valant la moitié du quartier. Si les chasseurs sont des étrangers ils paieront le quartier entier et en tout temps⁶.

Le 26 octobre 1525, une nouvelle transaction intervient entre Jean de Foix et la commune de Belvès au sujet de la forêt de la Bessède. (ADG G 197). L'archevêque se plaint "qu'au dit lieu (de la Bessède) n'y a maintenant bois de haute fustaigne ne autre que puisse servir à fere feu et charbon et que le bois qu'y est quoique de petite valeur est journellement dérobé". Outre ces délits et abus, l'archevêque se plaint que "ladite forêt est dépeuplée". Il fait procéder à des enquêtes et visites des chanoines bordelais.

³ A.Vigié, Possessions des archevêques de Bordeaux en Périgord et principalement dans le Sarladais, Bulletin SHAP, tome XXXVII (1910)

⁴ A.Vigié, Possessions des archevêques de Bordeaux en Périgord et principalement dans le Sarladais, Bulletin SHAP, tome XXXVII (1910)

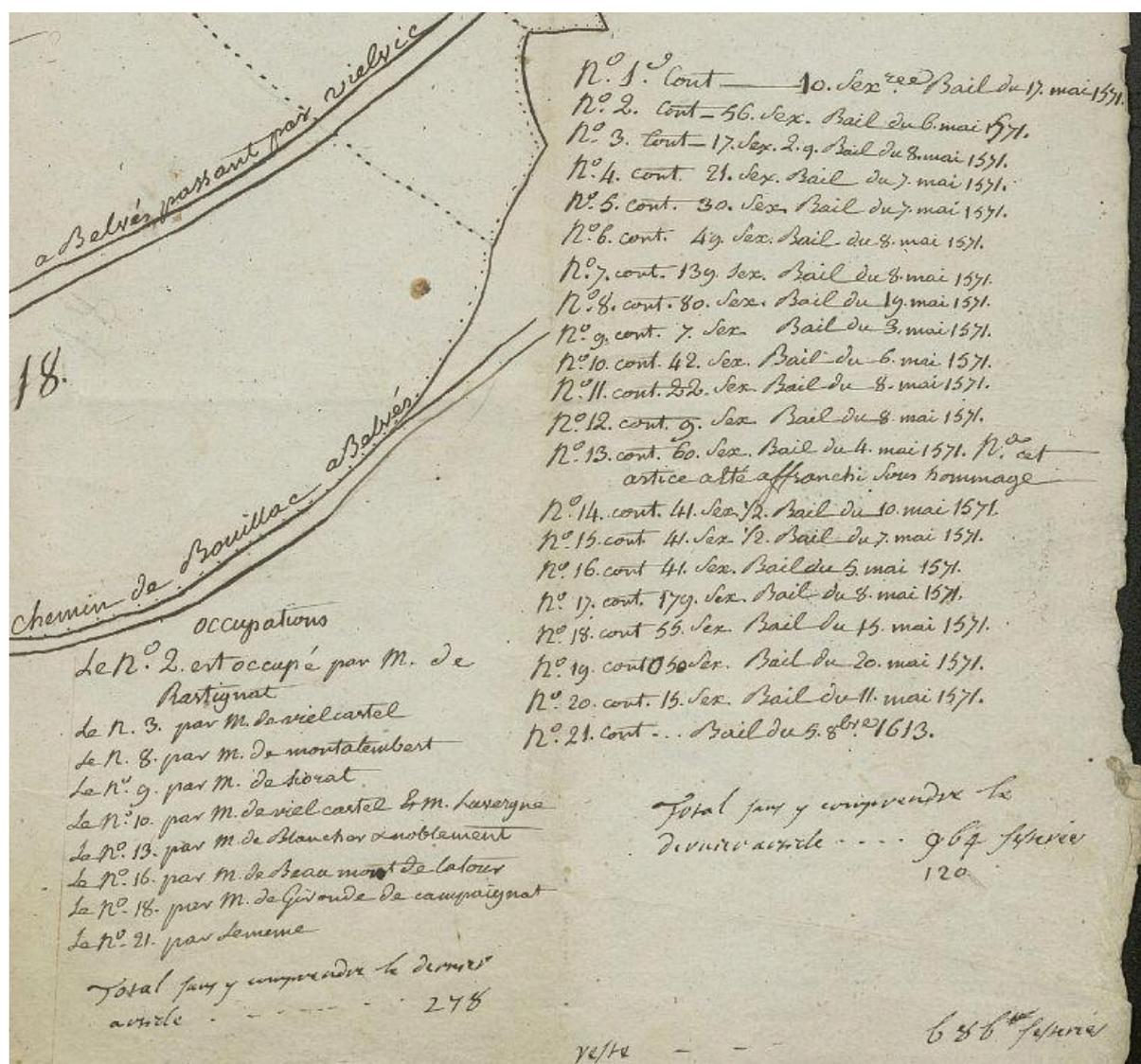
⁵ *ibidem*

⁶ Pierre Buffault, Les domaines boisés de l'archevêque de Bordeaux et spécialement la forêt de la Bessède Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, n°2, 1929, p. 49-63

En 1566, par lettres patentes adressées au Grand maître réformateur des Eaux et forêts à Paris et au Maître particulier d'Angoumois, Saintonge, Périgord et Limousin, l'administration royale est informée des litiges entre usagers de la forêt. Le roi Charles IX constatant que l'archevêque (Antoine Prévost de Sansac) a les terres et seigneuries de Monravel et Belvès "avec notamment bois et forestz de haute fustaye qui de jour en autre sont dépeuplés et gastés par les habitants et gentilzhommes et autres sous prétexte qu'aucuns prétendent droits d'usage en lesdites forestz" bien que n'ayant pas encore produit leurs titres et privilèges, que "par de tels abus et malversations ils ruinent la forêt de la Bessède dépendant dudit Belvès, jusqu'à employer ledit bois à leur particulier profit", en font du chauffage et font trafic de diverses marchandises comme si la forêt leur appartenait⁷. Le roi demande une enquête et que des poursuites soient menées si lesdits titres ne sont pas fournis mais on ignore les résultats de cette enquête.

Au cours du XVIIIème siècle, la Bessède est de mieux en mieux connue par des documents cartographiques. En 1727, à la demande de l'archevêque d'Argenson, il est procédé à l'arpentement de la forêt ou "montagne" de la Bessède dont la contenance est mesurée à 1043 septérées soit 1084 hectares.

Vers 1755, une carte précise fut dressée, intitulé "la Bessède dans son point vizuel" conservée aux archives de la Gironde⁸. Ce quadrilatère est divisé en 21 lots correspondant aux divers arrentements en cours et datant de baux passés depuis 1571. Le détail de ces lots précise la nature de l'occupation du sol : les lots sont en nature de lande, de bois, de "garrissades" (taillis de chênes), de terres labourables et de vignes.



Les 21 lots arrentés depuis 1571 et la nature de l'occupation des sols⁹
Source : Archives départementales de la Gironde (ADG G 197)

⁷ Ibidem

⁸ ADG G 197

⁹ Ibidem

A la fin du XVIII^{ème} s., une nouvelle transaction intervint en 1773 avec l'archevêque Maximilien Ferdinand Mériadek et les Belvésois : l'entière seigneurie et juridiction foncière et directe des places vacantes, fossés de ville et de la Bessède est reconnue à l'archevêque. Aux consuls sont seulement réservés les droits de justice politique et autres privilèges concédés par les archevêques.

A la veille de la Révolution, si les archevêques ne renoncent pas à leurs droits sur la Bessède, ils constatent en revanche que son exploitation est de plus en plus difficile car les lots arrentés sont peu à peu abandonnés. Ainsi, en 1783, l'archevêque fit faire un procès-verbal de la liquidation des arrérages des rentes des lots de la Bessède abandonnés précédemment par les tenanciers : à cette date seuls 278 septérées n'avaient pas été abandonnés contre 686. L'archevêque en reprenait possession mais un manuscrit rédigé en 1786 stipulait qu'il envisageait d'aliéner la Bessède car " ces landes... vu leur état d'inculture"¹⁰ ne lui étaient d'aucune utilité. Ce projet resta semble-t-il lettre morte mais il atteste du peu de valeur que le seigneur ecclésiastique accordait à ces bois et landes. (ADG G 197).

C'est donc à la faveur de la Révolution que ces biens ecclésiastiques sont transférés des mains de l'archevêque à celles de l'Etat comme biens nationaux. L'Etat s'attribua le forêt de la Bessède comme propriété ecclésiastique et dès 1791, une partie de la forêt des moines de Cadouin fut aliénée (Bessède-Cadouin).

Jocelyne Colonna présentera ensuite les nombreux délits constatés par les autorités municipales pendant la période révolutionnaire en ce qui concerne les abus et vols de bois dans la paroisse de Cadouin. Si la Bessède appartenait désormais à l'Etat, il semble bien que pour les habitants de la région elle appartenait plutôt à tout le monde !

Ainsi, le conseil municipal de Cadouin délibère à ce sujet les 9 et 24 janvier 1791 : « Nous maire et officiers municipaux de la commune de Cadouin et la Salvetat, prenant en considération les arrêté du directoire de notre district de Belves du 9 et 24 du courant au sujet des attroupements de troubles qui ont existé en Quercy et notamment de ceux qui se font journellement dans l'étendue du district de Belves et surtout à l'enlèvement des bois de la Bessède et de ceux de la forêt de Cadouin et de tous ceux que certains mal intentionnés menacent d'attaquer dans l'étendue de notre municipalité". Le conseil municipal en appelle au sens civique de la population pour dénoncer les malfaiteurs : "Avons arrêté de même que tous les citoyens amis de l'ordre et de la Constitution sont invités de nous dénoncer les auteurs des dégâts commis dans les bois de la Bessède, forêt de notre municipalité [...] et (dénoncer) les instigateurs des attroupements qui se forment journellement d'employer toutes leurs forces pour maintenir l'ordre et la tranquillité publique".

Force est de constater que ces méfaits ne sont pas propres à la Bessède mais caractérisent toutes les forêts domaniales en France. L'Etat a bien du mal à faire respecter ses droits de propriétaires. Les mauvaises habitudes, pratiquées depuis des siècles, ont bien du mal à disparaître avec le nouveau propriétaire...

En 1805, la situation de la Bessède est précisément décrite par un rapport de M. Guyet-Laprade, ancien maître particulier des Eaux et forêts. Le rapporteur précise que la Bessède domaniale se compose de plusieurs parties :

- la partie de Vielvic (est et sud) renferme peu de bois et est peuplée de chênes dans le quartier des Etangs, avec de nombreuses dégradations et des abus nombreux
- la Bessède-Cadouin (ouest) "à l'état de lande et de bois de chêne abrutis, qu'il conviendrait de garder en partie en forêt et d'arrenter l'autre partie à la commune de Cadouin pour la nourriture du bétail
- la Bessède-Cabans (nord et ouest) "considérable" et couverte de beaux rejets au milieu de bruyères qu'il convient de faire couper.

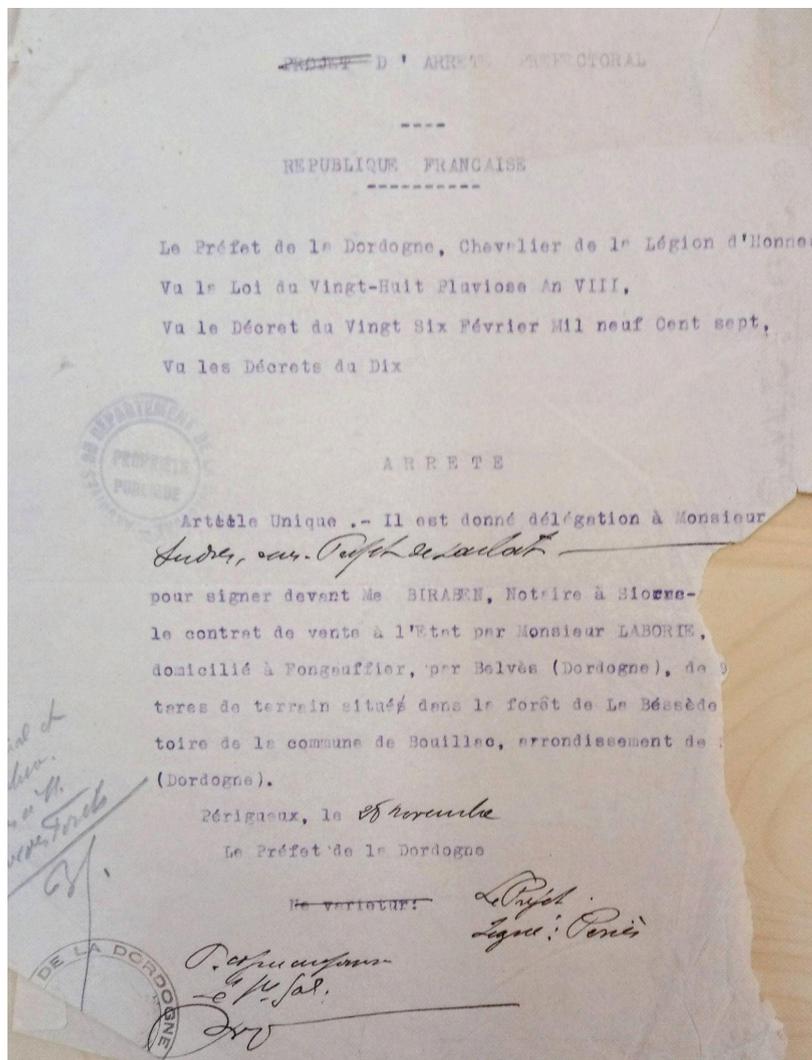
Guyet-Laprade propose de diviser chacune de ces trois Bessèdes en 20 coupes et d'en affecter chaque année 1/3 à la récolte de la bruyère¹¹, seule véritable ressource de ce plateau.

¹⁰ *ibidem*

¹¹ Pierre Buffault, Les domaines boisés de l'archevêque de Bordeaux et spécialement la forêt de la Bessède Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde, n°2, 1929, p. 49-63

En 1813, Guyet-Laprade constate que “la Bessède-Cabans est un taillis chêne bien venant âgé de 10 ans sur la moitié et le reste est en bruyère où l’on a commencé à semer des glands mais où “faute de bras” on ne pourra continuer régulièrement le repeuplement”, c’est-à-dire le reboisement.

D’après de Gourgues, la partie domaniale de la Bessède couvrait 2000 hectares en 1812 mais progressivement cette forêt est aliénée par l’Etat, à l’instar des autres forêts domaniales en France. Dès 1830, l’Etat n’y possédait plus que 526 hectares et en 1854, la totalité des 391 derniers hectares de la forêt domaniale est vendue. La Bessède devient donc un espace entièrement privatisé et ce n’est qu’en 1928 que l’Etat rachètera une parcelle, toujours forêt domaniale aujourd’hui.



En fait, depuis la Révolution les forêts du Périgord s’étaient considérablement abîmées à cause des défrichements abusifs par le feu causés par les habitants pour disposer de nouveaux pâturages pour le bétail.

Le 5 mai 1802, le préfet prend un arrêté interdisant de mener “des bestiaux dans les forêts, landes et bruyères nationales ou de particuliers, même lorsqu’elles auront été détruites par l’incendie”¹². Les maires se font l’écho de l’opposition des paysans à ces mesures coercitives et le 4 avril 1816 la Bessède brûle “principalement la partie de Cabans, Paleyrac et Cadouin”¹³.

Devant cette opposition locale, l’Etat décide finalement la vente aux enchères publiques du droit d’exploiter les bruyères, étape vers la mise en vente par lots des forêts domaniales. En 1827, la publication d’un code forestier limitait finalement les droits des ruraux sur les forêts.

En 1928, l’Etat est de nouveau propriétaire dans la Bessède¹⁴ à la suite de l’acquisition de 92 hectares correspondant aux anciens quartiers de Fromental et des Etangs et traversés par l’ancien chemin de Fromental à Siorac.

En 1928, l’Etat redevient propriétaire en acquérant une parcelle dans la Bessède

Pierre Buffault voyait dans cette petite forêt domaniale “un champ de démonstration des bonnes méthodes de sylviculture à appliquer dans la région où ces méthodes sont à peu près inconnues”. Cette volonté a été en partie exaucée puisque la forêt domaniale de la Bessède est actuellement gérée par l’ONF avec le souci de préserver la richesse et la diversité de son boisement¹⁵.

Pierre Buffault termine son article par une interrogation. Dans tous les documents relatifs à la Bessède du début du XIX^e s. ou antérieurs, il constate qu’il n’est question que d’une essence : le chêne. Le pin maritime et le châtaignier ne sont pas mentionnés. En 1929, il précise cependant que le châtaignier atteint une proportion notable et le pin maritime représente la moitié des plantations. Il reste à élucider comment ces deux essences

¹² ADD IV E 12

¹³ ADD 7 M 87

¹⁴ ADD 7 M 87

¹⁵ Aménagement de la forêt domaniale de la Bessède, février 2016, rapport disponible sur le site <https://www.onf.fr/>

ont été introduites dans la Bessède ? S'agit-il d'un boisement progressif et naturel ou bien spontané et dû à l'intervention humaine.

La réponse à cette question est en partie donnée dans l'article de Pierre Deffontaines sur le Pays au bois de Belvès, rédigé la même année.

III. Une transformation socio-économique au cours du XIXème siècle

Le "Pays au Bois" de Belvès est un espace géographique plus vaste qui englobe la Bessède dans son extrémité septentrionale. Son unité lui est donnée par le vaste espace boisé étendu de la vallée de la Dordogne au nord à la vallée du Lot au sud, soit de Belvès à Fumel. Ce pays est donc une marge entre Périgord, Agenais et Quercy et se trouve affublé d'un nom différent par ses voisins :

- pays *naou* ou pays d'en haut pour les gens de l'Agenais
- pays *négré* ou pays noir pour la région de Bergerac et Castillon (calcaires secs et découverts)
- *tignaco* ou pays chevelu qui a la teigne (bois triste et pauvre) pour les caussenards de Daglan



Le Pays au bois de Belvès : entre vallées de la Dordogne et du Lot

Pierre Deffontaines distingue trois sortes de sols selon le relief :

- sur le plateau : les sables du Périgord ou "terres douces"
- à mi-pente : les argiles à silex dues à la décomposition de la craie sous-jacente
- les fonds de vallée : taillés à même la craie

Géographiquement on peut donc distinguer espaces différents selon les caractéristiques géologiques et pédologiques :

<p>au nord de Villefranche du Pgd</p>	<p>les sables sidérolithiques : vastes planèzes où la "terre douce" s'étend sur de grandes surfaces</p>	<p>c'est le "bois noir" ou bois de <i>brugo</i> (bruyère) : piccadis ou taillis de chênes noirs (tauzins) taillis de feuillards, châtaigniers au sous-bois dense (ajoncs, bruyères, fougères) Les grandes surfaces des planèzes sont couvertes de vastes massifs boisés : c'est la Bessède entre Cadouin et Belvès, aujourd'hui transformés en landes</p>
<p>entre Villefranche du Pgd et Fumel</p>	<p>les pentes calcaires : les rivières ont transformé les planèzes en étroites crêtes, la terre douce n'existe qu'en bandes minces sur les sommets, les vallées sont creusées à même le calcaire.</p>	<p>bois de rocher ou bois de cause : association de chênes blancs, de <i>garris</i> en taillis espacés, gorrisades, quelques buissons de genévriers</p>

Pierre Deffontaines dans son article insiste sur le caractère de forêt de servitude jusqu'au milieu du XIXème siècle de ce "Pays au bois" de Belvès ¹⁶. Jusqu'au milieu du XIXème siècle, la forêt restait le centre de l'activité économique mais au service des autres modes d'exploitation. La forêt était en double servitude :

- servitude agricole dans les clairières : la forêt fournissait les bruyères et sous-bois nécessaires pour la fumure, le bétail pacageait dans les sous-bois, les porcs allaient à la glandée et les moutons vivaient des jeunes pousses, on récoltait la feuille comme fourrage d'hiver
- servitude industrielle : le bois fournissait le combustible, le chêne blanc était un excellent bois à brûler et le chêne noir servait pour fabriquer du charbon de bois qui alimentait les forges qui travaillaient le minerai extrait des sables sidérolithiques

Il n'y avait pas de spécialisation économique et le même homme était tour à tour : homme des champs, charbonnier, mineur, fondeur, ramasseur de champignons...

Cet espace se caractérise jusqu'au XIXème s., par un boisement presque exclusivement de feuillus, les pins étaient exceptionnels et on leur menait une guerre impitoyable : les coupeurs de litière étaient encouragés par les propriétaires à détruire les jeunes pins : "un pin de 80 ans ne valait que 2 à 3 francs et se vendait mal"¹⁷.

La châtaigne était la base de l'alimentation des hommes et des porcs et il était fréquent de labourer sous les châtaigniers. C'est le *castagnal* ou pays des castagnayres : autour de Vielvic et Salles de Belvès les châtaigniers occupent plus de la moitié de la surface en 1810.

Le bois fournissait la fumure, *brugo* ou *touyo*, qu'on transformait en fumier dans l'étable. Faire de la bruyère occupait une partie de l'hiver et se vendait jusqu'à Bordeaux comme litière.

Si on luttait contre le pin, on luttait également contre un autre adversaire plus redoutable : le sanglier ! La veille des récoltes on passait des nuits de veille dans les huttes et on y faisait grand bruit à coups de casseroles !

Après la guerre de 1914, on constate même une véritable invasion de sangliers. Certains cultivateurs en engraisaient même pour les vendre aux bouchers de Paris.

¹⁶ Pierre Deffontaines, Le "Pays au bois" de Belvès, Annales de géographie, 1930

¹⁷ *ibidem*

La forêt, depuis le Moyen Age, était également au service de l'élevage. Dans la forêt ou les landes du plateau de la Bessède, les moutons étaient abondants : petits moutons des *brugo* ou de Bessède pour les opposer aux moutons des causses. L'importance de cette activité pastorale est attestée par le nombre de foires à moutons à Villefranche, Monpazier et Cadouin où venaient les gens de l'Agenais qui achetaient des moutons maigres pour les engraisser.

Les porcs également pacageaient à la saison glands et châtaignes, on les réunissait même en troupeau pour les conduire en Bessède.

La forêt fournissait d'autres ressources secondaires comme l'écorce de chêne noir pour le tan, les truffes, les feuillards... mais la principale activité forestière demeurait celle des charbonniers. Chaque hiver, ils installaient leur cabane en forêt et "brûlaient" les coupes qu'ils avaient effectuées.

Les forges et verreries de la région disposaient de leurs propres équipes de charbonniers, comme la fonderie de la Brame à Vergt de Biron alimentée par les charbonniers de Capdrot. Pour la fonderie on utilisait le bois de chêne et pour l'affinage le châtaignier.

"Sur la Couze on rencontrait la forge de la Mouline à Sainte Croix de Beaumont et celle de Pontroudier près de Saint-Avit-Sénieur. [...] Elles utilisaient, comme les moulins à blé, de petites chutes d'eau obtenues par dérivation ; elles employaient du charbon de bois venu du voisinage et le minerai de fer contenu dans les sables sidérolithiques. La plupart des ouvriers travaillaient dans les champs l'été et l'hiver à la forge. La plus grande partie des produits : canons, boulets, chaudières, empruntaient la voie d'eau pour rejoindre Bordeaux¹⁸".

Cependant, cette exploitation intensive de la forêt conduisit à sa ruine au milieu du XIXème siècle. Ce cumul des fonctions agricole, pastorale, artisanale et industrielle de la forêt provoqua la ruine des boisements ::

- le pin fut éliminé en premier car il ne convenait ni à la litière ni au charbon de bois
- chênes et châtaigniers devinrent prédominants mais la futaie disparut avant le taillis : dès le XVIIIème s. les taillis (bois de feu) remplacèrent les arbres de haute futaie (bois d'oeuvre)
- dans les taillis traités à courtes révolutions, les cépées s'épuisèrent et laissèrent la place à l'ajonc et la récolte des litières priva le sol de tout réapprovisionnement en humus
- les maladies cryptogamiques frappèrent alors ces boisements dévastés, accentuant la disparition des arbres

Si la forêt traditionnelle avait peu à peu disparu, elle n'allait pas tarder à renaître mais sous une autre forme : la pignada ! En effet, avec le développement industriel au milieu du XIXème s., les besoins en bois de mine, en traverses de chemin de fer, en poteaux télégraphiques ouvraient des débouchés illimités pour le pin.

A partir de 1850, à l'exemple des Landes voisines on se mit à "faire du pin" après avoir si longtemps fait la guerre au pin.

Si dans les Landes le pin se propageait par semis sur la lande et formait des *pignadas*, en formations compactes, ici on laissa le pin se répandre dans les taillis de feuillus et il resta en association avec les anciens bois, faisant apparaître un nouveau paysage lando-limousin de conifères et feuillus.

Au début du XXème s., dans le Pays au Bois de Belvès, l'usage de la forêt évolua ainsi rapidement du charbonnage au gemmage. Celui-ci avait commencé lors de la guerre de Sécession qui avait provoqué une forte hausse des cours mais c'est surtout après la guerre de 1914-1918 qu'il se développa. Selon Pierre Deffontaines, dans les années 1930, tous les pins étaient gemmés pour produire de la résine. La Bessède resta néanmoins à l'écart de cette évolution économique qui concernait surtout le sud du Pays au Bois.

Conséquence socio-économique de ce développement de l'exploitation du pin et de la résine : le principal forestier n'était plus le charbonnier mais le gemmier.

Le genre de vie évolua également et n'était plus centré autour du travail du bois, il s'en dissociait. L'ancien équilibre de la courbe des travaux par l'association du travail de la terre en été et du travail des bois en hiver était renversé. Le gemmage, principal travail en forêt se faisait en été quand la sève coulait. Dès lors il devenait difficile d'être cultivateur et forestier et l'agriculture était de plus en plus indépendante de la forêt :

- les engrais chimiques remplaçaient le fumure des sous-bois,
- le bétail ne venait plus pâturer dans les taillis avec l'usage du fourrage artificiel,
- les forges au charbon de bois avaient disparu même si le travail du fer perdurait mais avec de la coke.

¹⁸ P. Fénelon, *Commerce et industrie dans la vallée moyenne de la Dordogne*, Annales de géographie, 1936

Peu à peu le paysage s'était transformé, profitant des coupes rases et des incendies, les feuillus avaient laissé la place aux résineux.

On assistait même à une véritable inversion économique avec l'essor du gemmage. Le pin et la résine avaient changé la hiérarchie des terres : la *tignaco* ou la "terre douce" des plateaux, jadis méprisée, était devenue aujourd'hui plus riche que le terrefort des mollasses agenaises ou les anciens "fromental" des Causses.

Pierre Deffontaines s'étonne ainsi de l'essor socio-économique du pays grâce au pin : "le Pays au bois, jadis pays de misère est devenu en quelques générations un pays où règne l'aisance"¹⁹. Le travail du pin a enrichi les paysans : l'habitat s'est transformé et l'enrichissement des habitants se traduit dans la beauté de l'architecture des maisons paysannes. Autre signe de vitalité, il constate également que la baisse de la natalité y est moins forte qu'ailleurs en Aquitaine, conséquence du dynamisme économique local : "le canton de Fumel est celui du Lot-et-Garonne qui compte le plus d'enfants : 216 sur 100 familles en 1891."²⁰

La Bessède est cependant restée à l'écart de cette transformation socio-économique plus marquée dans le sud du Pays au bois. La forêt s'est dégradée depuis le XIXème siècle et la lande a gagné la plupart du plateau entre Cadouin et Belvès. Régulièrement les feux de forêt, plus ou moins volontaires selon la nécessité de l'écobuage, détruisaient de vastes parcelles avant que le grand incendie de septembre 1961 ne détruise 3000 hectares. Il fallut attendre cependant encore quelques années pour que la Bessède renaisse de ses cendres sous une autre forme à la fin des années 1970 avec la création des groupements forestiers de propriétaires dont l'histoire sera retracée ensuite par Claude Veyssey.

A la fin du XXème siècle, la Bessède se transformait donc encore et le vaste plateau se couvrait alors de plantations de pins qui devaient produire quelques décennies plus tard le bois de pin pour l'industrie locale. C'est dans ce nouveau paysage, marqué par la présence de pins maritimes que j'ai grandi. La Bessède d'aujourd'hui ne ressemble donc pas à celle d'hier mais elle reste un vaste espace naturel à l'identité toujours aussi forte et aux usages aussi variés pour le plus grand plaisir des randonneurs, des chasseurs, des cueilleurs de champignons et des exploitants forestiers.

Et la surprise ?

Et si la Bessède avait disparu ? Ou plutôt si la Bessède était devenue une zone interdite à la population civile. C'est ce que j'ai découvert par hasard en dépouillant les archives départementales concernant la Bessède. Il s'en est fallu de peu que le plateau de la Bessède devienne une zone réservée à une fonction bien précise et qui l'aurait irrémédiablement transformée en espace impénétrable : un champ de tir pour l'armée !

En 1893, ce projet de polygone de tir²¹ pour l'armée de terre d'une longueur de 8 km s'étendant en ligne droite sur le plateau, de St Blanchot à l'ouest à Vielvic à l'ouest, soulève l'enthousiasme local ! Les maires locaux du canton de Cadouin et quelques communes voisines telles que Limeuil, Montferrand du Périgord et St Avit Sénieur, adressent un courrier au préfet pour l'assurer du soutien et du profond intérêt manifesté par la population locale à ce projet. Finalement, la grande muette est allée installer son polygone de tir ailleurs pour notre plus grand bonheur. La Bessède reste aujourd'hui accessible à tous et les seuls tirs qui la troublent sont ceux des chasseurs, toujours nombreux à perpétuer la tradition de la chasse en Bessède.

Handwritten list titled "Liste des communes intéressées." The list is organized into three sections based on cantons. The first section, "Canton de Cadouin", lists 11 communes: Cadouin, Cabons, Calyvat, Urval, Bouillac, Alles, Cussac, Calès, Nohères, Tondours, and Badefols. The second section, "Canton de Beaumont", lists 2 communes: St. Avit Sénieur and Montferrand. The third section, "Canton de St. Avère", lists 1 commune: Limeuil. Each commune name is followed by "d:" in two columns.

Canton de Cadouin	
Cadouin	d:
Cabons	d:
Calyvat	d:
Urval	d:
Bouillac	d:
Alles	d:
Cussac	d:
Calès	d:
Nohères	d:
Tondours	d:
Badefols	d:

Canton de Beaumont	
St. Avit Sénieur	d:
Montferrand	d:

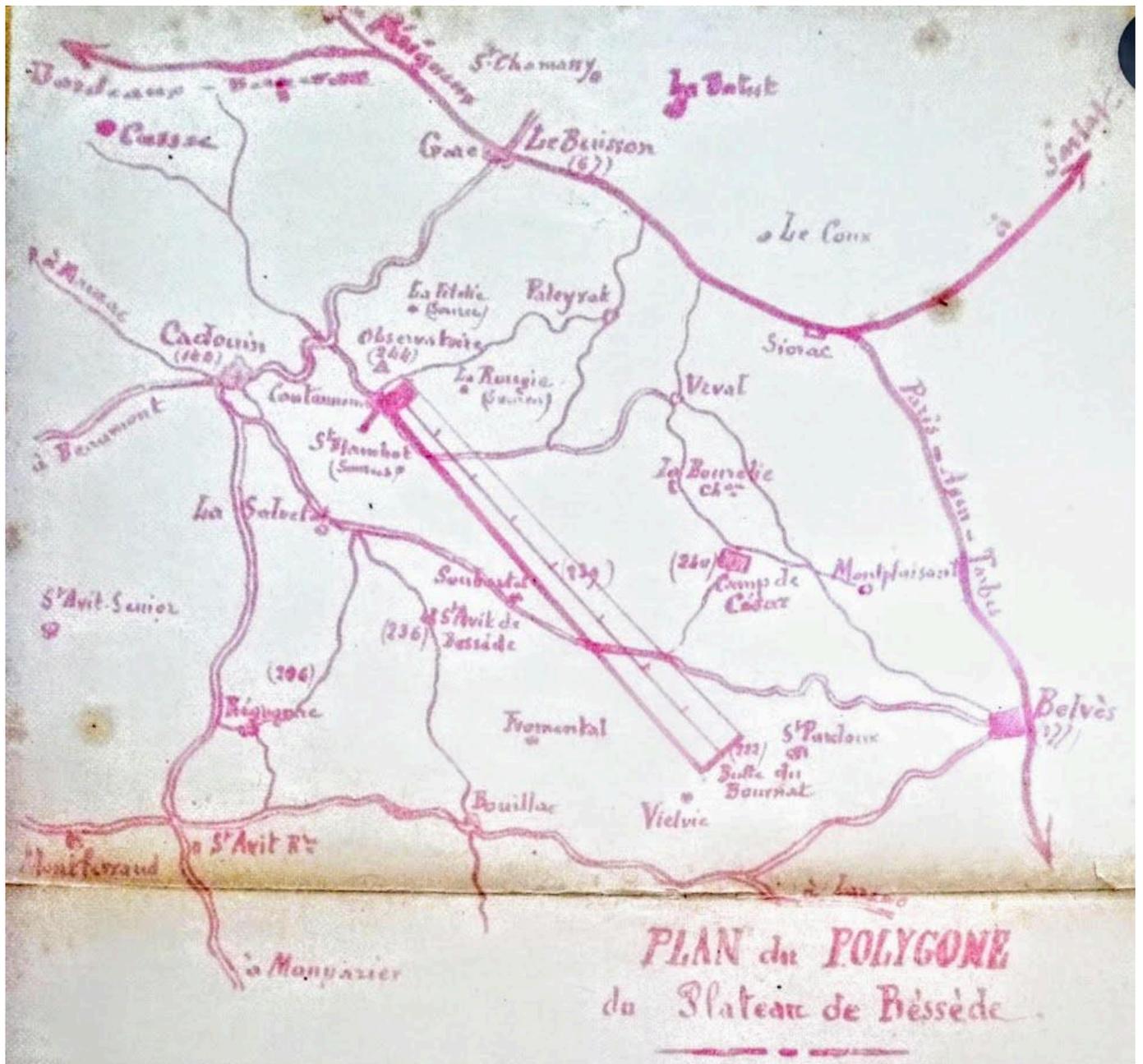
Canton de St. Avère	
Limeuil	d:

Liste des communes soutenant le projet militaire (1893)

¹⁹ Pierre Deffontaines, *Le "Pays au bois" de Belvès*, Annales de géographie, 1930

²⁰ *Ibidem*

²¹ ADD 7 M 87



Projet de polygone de tir sur le plateau de la Bessède (1893)
Source : AD Dordogne 7 M 87